

Saison 2018-2019 - NOVEMBRE 2018

En cas de doute urgent vous pouvez poser vos questions à :
Thierry DERET : thierry.deret@orange.fr
Aimé BRAND : brandaime@orange.fr

CORRIGE

Question n° 01 :

L'entraîneur de l'équipe locale touche le ballon se trouvant sur l'aire de jeu. Quelle sera la sanction technique ?

- a) SRA, arrêt du jeu, CFI pour l'équipe adverse du fautif à l'endroit du ballon au moment de l'arrêt du jeu SRP loi 13.
- b) SRA, arrêt du jeu, BAT à l'endroit du ballon au moment de l'arrêt du jeu SRP loi 8.
- c) SRA, arrêt du jeu, CFD à l'endroit de l'interférence pour l'équipe adverse. **Penalty si dans SDR adverse.**
- d) SRA, arrêt du jeu CFD pour l'équipe adverse sur la ligne de touche à l'endroit où l'entraîneur a pénétré sur le terrain.

Question n° 02 :

Balle à terre à 25 mètres de la surface de réparation de l'équipe A. L'arbitre procède à la remise en jeu en présence d'un seul joueur, en l'occurrence un attaquant de l'équipe B. Suivant les recommandations de son entraîneur, le joueur après avoir effectué deux dribbles botte le ballon et marque sans que celui-ci ne soit touché par un autre joueur. Décisions ?

- e) But accordé, puisque le joueur ayant marqué a touché plusieurs fois le ballon.
- f) Coup de pied de coin.
- g) **Coup pied de but.**
- h) BAT à refaire car il n'y avait qu'un seul joueur.

Question n° 03 :

Une équipe joue avec un joueur supplémentaire qui se trouve être un remplaçant. Pour quel motif sera-t-il averti ?

- i) Comportement antisportif.
- j) Avoir retardé la reprise du jeu.
- k) **Avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.**
- l) Avoir enfreint avec persistance les lois du jeu.

Question n° 04 :

Combien de pièces d'identités sont considérées comme officielles ?

- m) 4
- n) 5
- o) **6**
- p) 7

Question n° 05 :

Alors qu'il est sur le terrain et que le ballon est en jeu, le joueur 8 de l'équipe A lance son protège tibias sur un adversaire situé au-delà de la ligne de touche. Ce joueur attendait le signal de l'arbitre pour revenir participer en jeu. Décisions ?

- q) Coup franc direct.
- r) Balle à terre.
- s) Coup franc indirect.
- o) Coup de pied de réparation.

11 Questions classiques :

Question n° 06 :

12.02 – Page 55 Comment l'arbitre reprendra-t-il le jeu s'il l'a arrêté en s'apercevant qu'une équipe joue à 12 avec une personne supplémentaire ?

En pratique, l'arbitre ne doit interrompre le jeu qu'à partir du moment où la personne supplémentaire interfère avec le jeu.

Si, par précipitation, il a sifflé alors que la personne n'avait pas interféré dans le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt SRCP Loi 8.

Si la personne supplémentaire a interféré dans le jeu : coup franc direct pour l'équipe adverse si cela s'est produit à l'extérieur de sa propre surface de réparation. Penalty si c'est à l'intérieur.

Question n° 07 :

13.02 – Page 57 Un coup franc est accordé pour l'équipe A à 20 mètres du but adverse. Avant la reprise du jeu, cette équipe effectue un remplacement et le n°6 est remplacé par le n° 14. Celui-ci exécute le coup franc et marque directement le but pour son équipe. C'est alors que le capitaine adverse demande l'annulation du but car l'équipe A n'avait que 13 joueurs inscrits au coup d'envoi du match. L'arbitre assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions et explications ?

Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.

L'arbitre refusera le but.

Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.

L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant victime d'une erreur administrative de ses dirigeants.

Le n°6 peut revenir sur le terrain.

Le joueur n°14 ne pourra pas participer à la rencontre quel que soit le type de feuille de match utilisée.

Par conséquent, Il doit être considéré comme un agent extérieur.

Coup franc à recommencer.

L'arbitre effectuera un rapport à la Commission compétente.

Question n° 08 :

1.03 – Page 134 Quelle doit-être la durée de la mi-temps ?

Les Lois du Jeu prévoient une pause de 15 minutes maximum qui peut être moindre selon le règlement et le niveau de compétition (chez les très jeunes joueurs).

Pour les compétitions qui comportent une prolongation, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de mi-temps entre les deux périodes de jeu. Toutefois, l'arbitre peut autoriser une courte pause rafraichissements qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute. Les joueurs changeront de camp et le jeu reprendra ensuite.

Question n° 09 :

4.01 – Page 136 Un match éliminatoire (Coupe, Barrage, Accession) se termine par un résultat nul après 90 minutes réglementaires de jeu. Le règlement de la compétition prévoit une prolongation. Quelle procédure l'arbitre doit-il mettre en place en termes de durée ?

A la fin du temps réglementaire, les deux équipes ne seront pas autorisées à retourner aux vestiaires.

Elles ont le droit à un repos de 5 minutes qui seront effectuées sur le terrain. La prolongation de 30 minutes sera divisée en deux périodes de 15 minutes.

Une courte pause rafraichissements peut être autorisée et, dans la mesure du possible, elle ne doit pas excéder une minute. Les équipes changent de camp et le jeu reprend ensuite.

Question n° 10 :

5.09 – Page 214 Un attaquant tire au but. Alors que le ballon va irrémédiablement pénétrer dans les buts, le gardien, se trouvant dans sa surface de réparation, le détourne en corner au moyen d'un protège-tibia qu'il tient à la main. Décisions ?

Le fait de toucher le ballon avec un objet tenu en main est une faute de la Loi 12.

Exclusion du gardien de but qui a empêché un but d'être marqué.

Nomination d'un nouveau gardien de but.

Rapport à la Commission Compétente.

Penalty

Question n° 11 :

11.06 – Page 232 Alors que le jeu se déroule, un attaquant (blessé, par exemple) hors du champ de jeu à proximité de la ligne de but, est frappé par un défenseur qui se trouve à l'intérieur de sa surface de réparation. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.

Rapport à la Commission compétente.

Le jeu sera repris par un penalty en faveur de l'équipe adverse.

Question n° 12 :

12.07 – Page 234 Alors que l'équipe attaquante A est sur le point de marquer un but, le ballon roule vers le but et la défense est battue, un joueur de l'équipe B, à l'intérieur de sa surface de réparation, tente d'empêcher le but en lançant son protège-tibia sur le ballon. Il y parvient et le ballon franchit la ligne de but et sort à côté du montant. Décisions ?

Selon les termes de la Loi 12, le fait de toucher le ballon avec un objet lancé est une faute.

Par conséquent, qu'il s'agisse du gardien de but ou d'un partenaire, empêchant ici un but d'être marqué, le fautif sera exclu du terrain.

Se trouvant dans sa surface de réparation lorsqu'il commet la faute, l'arbitre accordera un penalty pour l'équipe adverse.

Question n° 13 :

14.01 – Page 236 Un joueur de l'équipe A qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte que ce joueur était déjà averti et, de ce fait, ne l'exclut pas. Quelques minutes après, un but est marqué. Avant la reprise du jeu, l'arbitre s'aperçoit de son erreur. Décisions ?

Exclusion du joueur fautif pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
Rapport à la Commission compétente.

But marqué pour l'équipe A : à partir ayant du moment où les officiels sont responsables de l'erreur, l'équipe ayant une personne supplémentaire ne peut être pénalisée. Balle à terre sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche.

But marqué pour l'équipe B : But accordé. Coup d'envoi.

Question n° 14 :

11.05 – Page 254 Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, l'arbitre oublie de lever le bras. Pendant la trajectoire du ballon, un défenseur dans sa surface de réparation, frappe un attaquant situé dans la surface de réparation. Le but est marqué directement. Décisions ?

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

Rapport à la Commission compétente.

Penalty.

S'agissant à l'origine d'un coup franc indirect, l'arbitre ne peut pas accorder le but. La faute commise durant la trajectoire du ballon doit être sanctionnée parce que le ballon était en jeu.

Question n° 15 :

8.06 – Page 271 L'arbitre prolonge une période pour l'exécution d'un penalty. Le joueur devant tirer est identifié. C'est alors qu'un de ses partenaires pénètre dans la surface de réparation et tire le penalty à sa place. Décisions ?

Avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.

Si le but est marqué : but refusé. Fin de la période ou du match.

Si le but n'est pas marqué : fin de la période ou du match.

N.B. : lors d'un penalty en cours de match, le penalty est à recommencer s'il y a but. A défaut coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute.

Question n° 16 :

1.01 – Page 282 Quelle position doit adopter le joueur qui effectue une rentrée de touche ?

Le joueur qui effectue une rentrée de touche :

- Doit se tenir debout, faire face au terrain et s'immobiliser.
- Doit avoir une partie quelconque des deux pieds touchant le sol, sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain.
- Est autorisé à lever les talons ou écarter les jambes.